

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE  
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MISE EN PLACE D'UN  
SIG AU PROFIT DU DISPOSITIF AZOLI**

SMI N°002/21/ANPE-C1/DG/SAFI/CCMP/SPM/SP

1- La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à la publication de l'avis général de passation des marchés du projet ci-dessus, paru dans **UN Development Business** le **28 avril 2021**.

Le Gouvernement de la République du Bénin a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (AID) pour financer le Projet d'Inclusion des Jeunes (ProDIJ) placé sous la tutelle du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE).

2- Il envisage utiliser une partie du montant de ce crédit pour financer les services relatifs au recrutement d'un consultant pour la conception au profit de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), **d'une plateforme SIC@2 comprenant une version WEB et Mobile (Android et iOS) qui digitalise les services de l'ANPE et prend en compte les besoins du dispositif AZOLI en couvrant l'ensemble actualisé du workflow d'intermédiation en matière d'emploi.** Il s'agit de la mise en place d'un SIG au profit du dispositif AZOLI.

Il faut préciser que la plateforme SIC@2 à concevoir sera interopérable avec toutes les plateformes du Gouvernement et plus particulièrement les systèmes d'information de la formation professionnelle du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) et celui du Fonds National pour la Microfinance (FNM) pour le suivi des subventions des bénéficiaires.

3- Les prestations attendues de la part du consultant (cabinet d'ingénierie informatique) pour la mise en place d'un SIG au profit du dispositif AZOLI sont :

Par rapport aux **Demandeurs d'emploi**, il s'agira d'offrir un espace personnalisé permettant : (1) l'inscription en présentiel ou en ligne ; (2) la gestion des données personnelles des bénéficiaires ; (3) la visualisation et la mise à jour des données personnelles ; (4) la manipulation des données biométriques des bénéficiaires ; (5) l'établissement des correspondances entre les données biométriques, sociodémographiques, géographiques et professionnelles des bénéficiaires ; (6) la génération de Curriculum vitae ; (7) la visualisation et la candidature aux offres d'emploi ; (9) le suivi des candidatures en cours ; (10) l'accès aux informations sur des centres de formation ; (11) les demandes d'orientation...

Par rapport aux **Employeurs**, il s'agira d'offrir un espace personnalisé permettant : (1) l'inscription en présentiel ou en ligne ; (2) la publication des offres d'emploi ; (3) la visualisation des dossiers

1



(Curriculum vitae) des candidats et leur liste ordonnée selon les critères établis en commun accord entre le conseiller et l'employeur ; (4) la réception des notifications sur l'évolution du traitement de leur offre d'emploi.

Par rapport aux **Centres de formation**, Il s'agira d'offrir un espace personnalisé permettant : (1) l'inscription en présentiel ou en ligne ; (2) la publication des offres de formation et la liste des métiers ; (3) des notifications via un espace dédié.

Au-delà des services offerts aux Demandeurs d'emploi, Employeurs et Centres de formation, le SIC@2 devra fournir des outils pour accompagner les Demandeurs d'Emploi dans leur parcours d'insertion (processus de prise en charge, gestion de portefeuille).

Pour les différents types d'acteurs, SIC@2 devra permettre également :

- de renseigner et de suivre les indicateurs liés aux différents programmes offerts ;
- d'extraire et d'exporter aux formats voulus les données aux fins de rapportage ;
- d'exécuter des requêtes personnalisées à l'aide des procédures stockées.

4- Le prestataire disposera d'un délai de soixante (60) jours ouvrables pour la livraison de l'application à compter de la date de réception de l'ordre de service.

5- Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants :

Le cabinet doit être une structure spécialisée dans le développement et l'intégration d'applications informatiques, dans la mise en place de plateformes digitales et dans l'offre de solutions de suivi digital.

De façon spécifique, il doit :

- justifier d'une expérience d'au moins huit (8) ans dans la conception de plateforme applicative ;
- avoir exécuté au moins cinq (5) missions de conception d'applications web ;
- avoir exécuté au moins une (1) mission de conception de système d'information et de Gestion orienté web et mobile digitalisant les services d'une institution.

**Toutes les missions énumérées doivent être certifiées par des attestations de bonne fin d'exécution en copies originales ou légalisées.**

5- Les consultants intéressés doivent fournir un dossier comprenant :

- une lettre de manifestation d'intérêt rédigée en langue française et adressée au Directeur Général de l'Agence Nationale pour l'Emploi ;
- les preuves des qualifications objet du présent avis à manifestation d'intérêt
- les preuves de l'existence juridique du cabinet (registre de commerce, IFU, etc) ;
- les expériences de référence dans les domaines de compétence soutenues par les attestations de bonne fin d'exécution en copies originales ou photocopies légalisées.



ANPE / CCMP  
BON A LANCER

Le dossier doit être fourni en deux (02) exemplaires dont un (01) original.

L'original et la copie du dossier doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention « Agence Nationale pour l'Emploi : Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant pour la mise en place d'un SIG au profit du dispositif AZOLI ».

6- Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (QC) en accord avec les procédures de sélection définies dans « le Règlement de passation de marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020 » et ouvertes à tous les soumissionnaires de pays éligibles tel que définis dans le Règlement.

7- Les dossiers de manifestation d'intérêt seront déposés sous pli fermé en deux copies physiques dont un original ou par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-après « Secrétariat particulier de la Direction générale de l'ANPE, sis au 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, sis au quartier Aïdjèdo à Cotonou, Von Bar Taxi, 10 BP : 99 COTONOU (BENIN) Tél (+229) 21 31 86 79/ 21 31 86 80, Fax ; (+229) 21 31 86 78, email : [directiongenerale@anpe.bj](mailto:directiongenerale@anpe.bj) au plus tard le ..... 12.4. SEPT. 2021..... à 12 heures précises, heures locales ».

8 -Les consultants intéressés par la présente sollicitation sont invités à retirer les termes de référence à l'adresse ci-dessus citée tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 mn et de 14 heures à 17 heures 30 mn (heures locales) à l'adresse ci-dessus.

Cotonou, le

10/09/21

Le Directeur Général de l'ANPE,  
  
Urbain S. AMEGBEDJI